



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17

Votants : 24

**Etaient présents** : Mme Vallin-Balas, M. Morat, Mme Dumas, M. Machet, Mme Castagno, M. Beguin, Mme Cadet-Morard, M. Vallier, M. Perceval, Mme Chaumeille, Mme Perrier, M. Belhaj, Mme Garioud, Mme Boucher, M. Michaudet, M. Maisin, Mme Fontanel.

**Excusés** : Mme Raison, Mme Leleu, Mme Nocca, M. Ancrenaz, M. Grossi, Mme Michellier, Mme Coutaz-Repland,

**Délégation de vote** : Mme Raison à Mme Perrier, Mme Leleu à Mme Vallin-Balas, Mme Nocca à M. Machet, M. Ancrenaz à Mme Castagno, M. Grossi à Mme Boucher, Mme Michellier à Mme Chaumeille, Mme Coutaz-Repland à M. Michaudet.

**Absents** : Mme Szymanski, Mme Durand, M. Ketab, Mme Quilliet, M. Montanvert.

**Secrétaire de la séance** : Mme Castagno.

Le quorum étant vérifié la séance est ouverte.

### **1) Installation de nouveaux conseillers municipaux**

Madame le Maire rappelle la démission de 3 conseillers municipaux qui a eu, pour effet immédiat, de conférer la qualité de conseillers municipaux aux suivants de la liste (Article L 270 du code électoral) : Monsieur Jean-Louis Maisin, Mme Madeleine Fontanel et Monsieur Bastien Montanvert.

### **2) Approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux des 12 et 23 mars 2018**

Madame le Maire présente les procès-verbaux des Conseils municipaux des 12 et 23 mars 2018 et demande s'il y a des observations à faire. Ceux-ci seront remis sur table au Conseil municipal en format papier, chacun l'ayant déjà reçu.

Les modifications demandées seront apportés sur les procès-verbaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve les procès-verbaux des Conseils municipaux des 12 et 23 mars 2018.

### **3) Compte rendu des actes effectués par Madame le Maire dans le cadre des délégations de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Article 1 : Le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil municipal :

(15) D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code.

Le droit de préemption (simple) est applicable sur toutes les zones urbanisables et un droit de préemption renforcé a été décidé par délibération du 24 mai 2012 pour permettre :

- l'acquisition d'emplacements réservés,
- la réalisation de réserves foncières,
- la réalisation de logements sociaux conformément aux objectifs du PLH suivant un indice préalablement défini. (Voir tableau ci-dessous).

N° DIA	Vendeur	Situation	Section	N°	Acquéreur	Préemption
2018-010	DEL PINO Christine	13 rue du Mont Charvet	AK	149	Stéphane ROSIER	pas de préemption
2018-011	LUX IMMO	13 rue du Mont Charvet	AK	149	Nicolas ARSIC	pas de préemption
2018-012	CHAMBERY GRAND LAC	55 chemin Foray	AB	598, 599, 600, 606, 613,616	SCI les Bernacles	pas de préemption
2018-013	GUILLOT MARIE CLAUDE	29 av Général Cartier	AB	388, 596	M. et Mme Philippe JAY	pas de préemption
2018-014	consorts FAYARD	clos perrier	AE	641	maisons Optimales	pas de préemption
2018-015	consorts MARTIN	clos perrier	AE	642	maisons Optimales	pas de préemption
2018-016	PENEL COLIN Thierry	6 8 10 et 14 rue de la Forgerie	AH	474	Jacques CABOT	pas de préemption
2018-017	JT PROMOTION	52 rue de l'épine	AE	3	D AVINO Gianni	pas de préemption

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **4) Désignation de représentants au sein des commissions municipales**

Madame le Maire informe que suite à la démission de Messieurs Pin, Fenestraz et Pla Diaz il convient de les remplacer dans les différentes commissions dans lesquelles ils siégeaient.

Pour chaque commission, Madame le Maire sollicite l'assistance pour connaître les élus candidats et soumet au vote les commissions ainsi définies :

- Commission Finances (2 désignations en remplacement de M. Pin et M. Fenestraz)

M. Belhaj et M. Perceval sont candidats.

➤ Commission Finances (2 désignations en remplacement de M. Pin et M. Fenestraz)  
M Belhaj et M. Perceval sont candidats.

➤ Commission Urbanisme, Développement durable et Vie économique (2 désignations en remplacement de M. Pin et M. Fenestraz)  
Mme Perrier et M. Belhaj sont candidats.

➤ Commission Travaux, vie des quartiers et sécurité (1 désignation en remplacement de M. Fenestraz)  
Mme Chaumeille est candidate.

➤ Commission Education Jeunesse (1 désignation en remplacement de M. Pla Diaz)  
Madame Chaumeille, qui représente la Commune au conseil d'école de l'école maternelle Pasteur, est candidate.

➤ Commission Communication (1 désignation en remplacement de M. Pla Diaz)  
Mme Leleu est candidate.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,  
- approuve la désignation des nouveaux membres des commissions Finances, Urbanisme/ Développement durable/ Vie économique, Travaux/ Vie des quartiers/Sécurité, Education/ Jeunesse, et Communication.

#### **5) Désignation des représentants auprès des partenaires de territoire Métropole Savoie**

Madame le Maire informe que suite à la démission de Monsieur Pin, il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant auprès de Métropole Savoie.

Monsieur Vallier est candidat au titre de membre titulaire.  
Monsieur Morat est candidat au titre de membre suppléant.

Madame le Maire enregistre les candidatures et les soumet au vote du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,  
- approuve la désignation de Monsieur Vallier (titulaire) et de Monsieur Morat (suppléant) pour siéger au sein de Métropole Savoie.

#### **Parc de Chartreuse**

Madame le Maire informe que suite à la démission de Monsieur Pin, il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant auprès du Parc de Chartreuse.

Monsieur Béguin est candidat au titre de membre titulaire  
Madame Chaumeille est candidate au titre de membre suppléante

Madame le Maire enregistre les candidatures et les soumet au vote du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,  
- approuve la désignation de Monsieur Béguin (titulaire) et de Madame Chaumeille (suppléante) pour siéger au sein du Parc de Chartreuse.

## **6) Désignation de représentant auprès d'organismes scolaires ou éducatifs**

Madame le Maire informe que suite à la démission de Monsieur Pla Diaz, il convient de désigner un membre suppléant auprès du Lycée Professionnel Agricole.

Madame Castagno est candidate.

Madame le Maire enregistre la candidature et la soumet au vote du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la désignation de Madame Castagno (suppléante) pour siéger au Lycée Professionnel Agricole.

## **7) Crèche de Corinthe – Modification du règlement intérieur**

Madame le Maire propose une modification du règlement intérieur car la Caisse d'allocations familiales n'oblige plus les structures à appliquer trois jours de carence lors des absences pour maladie justifiée par un certificat médical. Madame le Maire précise qu'une réduction de ce délai sera favorable aux familles et permettra à la structure d'offrir des gardes occasionnelles qui peuvent être appréciées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la modification du règlement intérieur pour faire passer le délai de carence de 3 jours à 1 jour en cas de maladie justifiée par un certificat médical.

## **FINANCES**

### **8) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017 du budget annexe du Maupas**

Monsieur Vallier présente les résultats du compte administratif 2017 et du compte de gestion du budget annexe du Maupas, les deux étant en concordance. Le compte administratif fait apparaître des résultats cumulés nuls en investissement comme en fonctionnement après reversement au budget général du résultat d'ensemble de 570 138.50 €.

Compte administratif 2017 du budget annexe du Maupas (document joint en annexe).

Madame le Maire quitte la séance

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, hors de la présence de Madame le Maire, à l'unanimité :

- adopte le compte administratif 2017 du budget annexe du Maupas.

Retour de Madame le Maire

### **9) Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**

Madame le Maire informe, qu'afin de soutenir l'investissement public local, le gouvernement maintient le dispositif de soutien à l'investissement local mis en place en 2016 et propose les dossiers suivants :

#### **9.1) Rénovation du gymnase municipal de l'Epine.**

Madame le Maire rappelle que le gymnase municipal a déjà bénéficié d'une rénovation en 2012 et 2013 pour le sol et les pignons sud et nord. Il est proposé de poursuivre cette rénovation en améliorant l'isolation intérieure du mur ouest, le système de chauffage, d'éclairage et la qualité acoustique et thermique des plafonds. Le montant des travaux est estimé à 253 000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de rénovation du gymnase municipal
- approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 253 000 € H.T.
- approuve le plan de financement faisant apparaître les participations financières et l'autofinancement.
- demande à la Préfecture dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) année 2018 une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

### **9.2) Revitalisation des bourgs centre : revitalisation de commerce**

Madame le Maire informe l'assemblée que la Ville profite du départ du serrurier, route de Lyon, pour rénover le local avant de le louer à une photographe. De plus, il est nécessaire de réaliser des travaux complémentaires dans le local situé entre la poste et le mairie avant de le mettre en location.

La réhabilitation de ces deux locaux afin d'y installer de nouvelles activités économiques représente des de travaux estimés à 60 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de réhabilitation des bourgs centre, revitalisation de commerces
- approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 60 000 € H.T
- approuve le plan de financement faisant apparaître les participations financières et l'autofinancement.
- demande à la Préfecture dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) année 2018 une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

### **9.3) Revitalisation des bourgs centre : revitalisation de logement.**

Madame le Maire rappelle que le premier étage de la Maison pourrait être réhabilité pour créer trois logements. Les travaux nécessaires sont estimés à 300 000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix pour et 11 voix contre (M. Béguin, Mme Castagno, Mme Cadet-Morard, Mme Dumas, M. Ancrenaz, M. Perceval, Mme Garioud, Mme Boucher, M. Michaudet, M. Grossi, Mme Coutaz-Repland et 2 abstentions (Mme Leleu, Mme Fontanel)

- approuve le projet de réhabilitation des bourgs centre, revitalisation de commerces
- approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 300 000 € H.T
- approuve le plan de financement faisant apparaître les participations financières et l'autofinancement.
- demande à la Préfecture dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) année 2018 une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Monsieur Béguin précise qu'il a eu l'élégance de ne pas demander un vote à bulletin secret ce qui n'a pas été le cas pour d'autres dossiers.

#### **9.4 Subventions au titre du FDEC 2018**

Madame le Maire rappelle la demande de subvention a été déposée auprès du Conseil départemental à l'aide de la délibération du 5 septembre 2017 pour les dossiers suivants :

- Réfection pour la sécurisation les voiries de la rue Derrière les murs.
- Installation des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école Pasteur
- Rénovation des terrains de tennis
- Création d'un Sport Parc dans le Clos Ract

Il est proposé d'apporter des précisions sur deux de ces dossiers :

- Rénovation de deux terrains de tennis :

Il est indiqué dans la note explicative le souhait de refaire un court de tennis et de remplacer le second par l'installation d'un padel. Il est demandé que l'installation d'un padel soit prioritaire sur la réfection du court.

- Création d'un Sport Parc dans le Clos Ract :

Il sera proposé d'affecter la demande de subvention à la réfection du sol souple à la place de l'installation du sport parc.

En effet, la création d'un sport parc poursuivait l'objectif d'enrichir l'offre de loisirs pour les adultes dans le clos Ract. Entre temps, des équipements de sport pour adultes ont été installés dans le local-jeunes. Il apparait donc plus urgent de mettre aux normes l'espace de jeux pour enfants dans ce Clos Ract en changeant la totalité du sol souple comme le préconise le diagnostic réalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- propose au Conseil départemental, les modifications précisées ci-dessus dans les dossiers déposés au titre du FDEC 2018.
- sollicite une aide spécifique au titre de l'utilisation du Padel pour les sports de raquette par les collégiens.
- demande une autorisation de commencer les travaux.

### **MARCHES**

#### **10) Commission d'appel d'offres du 22 mars 2018 - Marché d'entretien de deux stades**

Madame le Maire informe que les marchés d'entretien du stade d'honneur du Château et du stade synthétique se sont achevés en décembre 2017. Une consultation a été lancée en proposant un marché unique pour l'entretien de l'ensemble des deux stades. Il s'agit d'un accord-cadre avec un bordereau de prix unitaires pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois. Quatre offres sont parvenues. Le classement des offres proposé est le suivant :

La commission des marchés adaptés réunie le jeudi 22 mars propose de retenir l'offre de COOSEC.

	COSEEC	Sports et paysages	BERLIOZ	ID VERDE
NOTE GLOBALE	92.98	86.92	84.52	86.62

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- valide l'offre de COSEEC et son bordereau de prix unitaires,
- autorise Madame le Maire ou un représentant à signer le marché et toutes pièces s'y rapportant.

### **11) Commission d'appel d'offres du 24 avril 2018 – Marché de la téléphonie**

Madame le Maire informe l'assemblée des résultats de la CAO qui s'est tenue le 24 avril 2018 concernant le marché de la téléphonie.

- Lot n°1 – Service de téléphonie fixe :  
Société LINKT pour un montant de 31 972.52 € H.T. sur 3 ans.
- Lot n° 2 – Service de téléphonie mobile :  
Société BOUYGUES TELECOM pour un montant de 10 707 € H.T. sur 3 ans.
- Lot n° 3 – Service d'accès internet et d'interconnexion de sites :  
Société ADISTA pour un montant de 19 961.64 € H.T sur 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,  
- valide l'attribution des lots du marché de la téléphonie,  
- autorise Madame le Maire ou un représentant à signer le marché et toutes pièces s'y rapportant.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **12) Horaires scolaires**

Madame Castagno informe de la nécessité de délibérer sur les nouveaux horaires applicables à la rentrée 2018 suite à la décision de la Commune de passer à 4 jours.

Les horaires proposés sont de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 30.

Madame Castagno précise que la pause méridienne est de 2 heures afin de proposer deux services distincts de restauration scolaire en raison du nombre important d'enfants. Elle fait part de la demi-heure gratuite entre 11 h 45 et 12 h 15 afin de permettre aux parents de venir chercher leurs enfants. Madame Castagno précise que ces horaires ont été fixés et acceptés avec tous les enseignants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,  
- valide les horaires tels que présentés ci-dessus.

### **13) Tarifs de la restauration scolaire 2018/2019**

Madame Castagno propose de valider les tarifs 2018/2019 de la restauration scolaire.

Tarifs	QF inf 320	De 321 à 570	De 571 à 850	De 851 à 1160	Plus de 1161	Extérieur
1 <sup>er</sup> enfant (2017/18)	3,2	3,94	4,78	5,67	6,41	7,35
<b>1er enfant (2018/19)</b>	<b>3,25</b>	<b>4,00</b>	<b>4,85</b>	<b>5,75</b>	<b>6,45</b>	<b>7,40</b>
<b>2<sup>ème</sup> enfant (- 5 %)</b>	<b>3,09</b>	<b>3,80</b>	<b>4,61</b>	<b>5,46</b>	<b>6,13</b>	<b>7,03</b>
<b>3<sup>ème</sup> enfant et + (-10%)</b>	<b>2,93</b>	<b>3,60</b>	<b>4,37</b>	<b>5,18</b>	<b>5,81</b>	<b>6,66</b>

Une pénalité de 10 € sera demandée aux familles en cas de retard dans les paiements et une pénalité de 15 € sera demandée aux familles en cas de non-paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,  
- valide les tarifs 2018/2019 de la restauration scolaire.  
- approuve la mise en place des pénalités proposées ci-dessus.

### **14) Tarifs de la restauration scolaire 2018/2019 - Accord de réciprocité**



Madame Castagno rappelle que chaque année, il convient de renouveler l'accord de réciprocité qui intervient entre les villes de Chambéry et de Cognin pour les enfants qui relèvent d'un périmètre déterminé. Les familles résidentes dans les rues mentionnées ci-dessous bénéficieront du tarif des restaurants scolaires de Cognin, calculé en fonction du quotient familial. Réciproquement, des enfants domiciliés sur Cognin mais accueillis à l'école Jean Rostand bénéficieront des barèmes dégressifs chambériens.

Les rues concernées par ce dispositif sont les suivantes :

Familles de Chambéry dont les enfants sont scolarisés à Cognin :

Rue du Signal  
Chemin du Petit Feu  
Rue du Mont d'Armène  
Chemin Foray : du n° 71 au 87  
Chemin du Clos Carron  
Rue de l'Arcalod  
Chemin du Trélod  
Chemin de Mainquevert (coté Cognin)  
Chemin de la Boucle.

Familles de Cognin dont les enfants sont scolarisés à Chambéry :

Avenue du général Cartier : du n° 1 au n° 37  
Chemin Foray : du n° 1 au n° 55  
Rue de la Digue : n° 38, 39, 40, 41, 42 et 43  
Boulevard Paul Hérault\*

(\*) *toute la rue.*

Rue Emile Guimet\*  
Rue Jean Jacques Rousseau\*  
Rue Adrien Badin\*  
Rue Charles Peguy\*  
Rue Amélie Gex\*  
Rue Lamartine\*  
Rue Favre\*  
Rue Jacques Level\*.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve les tarifs 2018/2019 concernant l'accord de réciprocité entre les communes de Chambéry et de Cognin,
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

### **15) Tarifs de la restauration scolaire 2018/2019 - Tarif particulier pour les Protocoles d'Accueil Individualisés**

Madame Castagno rappelle que certains enfants présentent des risques d'allergie alimentaire. Il est proposé de les accueillir au restaurant scolaire à condition que les familles apportent un repas adapté à leur enfant. Un tarif spécial est alors proposé pour ce service (encadrement et animation). Il est proposé de reconduire le mode de calcul pour l'année 2018 - 2019, à savoir une réduction de 30 % du prix du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide que les familles concernées par le protocole d'accueil individualisé, pour l'année 2018/2019, s'acquittent de 70 % du prix du service selon leur quotient familial,
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

### **16) Tarifs 2018/2019 de l'accueil du matin et du soir**

Madame Castagno rappelle l'arrêt des ateliers périscolaires et propose les nouveaux tarifs 2018/2019 de l'accueil du matin :



	QF inf 320	De 321 à 570	De 571 à 850	De 851 à 1160	Plus de 1161	Extérieur
<b>1<sup>er</sup> enfant</b>	<b>0,63 €</b>	<b>0,84 €</b>	<b>1,05 €</b>	<b>1,37 €</b>	<b>1,68 €</b>	<b>2,10 €</b>
<b>2<sup>ème</sup> enfant (- 5 %)</b>	<b>0,60 €</b>	<b>0,80 €</b>	<b>1,00 €</b>	<b>1,30 €</b>	<b>1,60 €</b>	<b>2,00 €</b>
<b>3<sup>ème</sup> enfant et + (-10 %)</b>	<b>0,57 €</b>	<b>0,76 €</b>	<b>0,95 €</b>	<b>1,23 €</b>	<b>1,51 €</b>	<b>1,89 €</b>

La dégressivité s'applique à partir du 2ème enfant du plus âgé au plus jeune dès lors que deux enfants minimum d'une même famille sont présents en même temps.

Madame Castagno propose les nouveaux tarifs 2018/2019 de l'accueil du soir.

Tarifs / accueil du soir	QF inf.320	de 321 à 570	de 571 à 850	de 851 à 1160	Plus de 1161	Ext
<b>16h30 à 17h30</b>	<b>0,30 €</b>	<b>0,40 €</b>	<b>0,50 €</b>	<b>0,60 €</b>	<b>0,70 €</b>	<b>0,90 €</b>
<b>2<sup>ème</sup> enfant (- 5 %)</b>	<b>0,29 €</b>	<b>0,38 €</b>	<b>0,48 €</b>	<b>0,57 €</b>	<b>0,67 €</b>	<b>0,86 €</b>
<b>3<sup>ème</sup> enfant et + (-10 %)</b>	<b>0,27 €</b>	<b>0,36 €</b>	<b>0,45 €</b>	<b>0,54 €</b>	<b>0,63 €</b>	<b>0,81 €</b>

<b>17h30 à 18h</b>	<b>0,21 €</b>	<b>0,26 €</b>	<b>0,37 €</b>	<b>0,48 €</b>	<b>0,52 €</b>	<b>0,58 €</b>
<b>2<sup>ème</sup> enfant (- 5 %)</b>	<b>0,20 €</b>	<b>0,25 €</b>	<b>0,35 €</b>	<b>0,46 €</b>	<b>0,49 €</b>	<b>0,55 €</b>
<b>3<sup>ème</sup> enfant et + (-10 %)</b>	<b>0,19 €</b>	<b>0,23 €</b>	<b>0,33 €</b>	<b>0,43 €</b>	<b>0,47 €</b>	<b>0,52 €</b>

La dégressivité s'applique à partir du 2<sup>ème</sup> enfant du plus âgé au plus jeune dès lors que deux enfants minimum d'une même famille sont inscrits sur la même période.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,  
- approuve les tarifs 2018/2019 de l'accueil du matin et du soir comme indiqués ci-dessus.

### **17) Aide pour une classe de découverte**

Madame Castagno fait part de la demande de l'école de la Forgerie pour une classe de découverte du 4 au 5 juin 2018 au Pontet. Le montant proposé est de 1 102 € soit une moyenne de 9.50 € par enfant et par jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,  
- approuve le versement de cette aide d'un montant de 1 102 €.

## **URBANISME**

### **18) Projet du PLU de la Commune de Vimines**

Monsieur Béguin propose à la Commune d'émettre un avis sur le projet du PLU de la Commune de Vimines.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,  
- émet un avis favorable sur le PLU de la Commune de Vimines, avec un avis défavorable sur le projet de lotissement prévu face au Maupas pour les raisons suivantes :

- ✓ La sécurité du débouché de ce lotissement sera très dangereuse
- ✓ Les services à la population (scolarisation) risquent d'être difficiles à assurer
- ✓ Le traitement des ruissellements de l'eau de pluie devra être assuré

- ✓ Les cheminements entre les différents secteurs devront être confortés.
- autorise Madame le Maire à transmettre cet avis à Grand Chambéry.

### **19) Convention pour la mise en œuvre d'une expérimentation de l'usage des vélos à assistance électrique dans l'écoquartier de Villeneuve**

Monsieur Jean-Pierre Béguin rappelle que l'écoquartier de Villeneuve a été primé en 2009 par le ministère de l'environnement au titre de la mobilité. Ce prix a été confirmé par un label en 2016. Sa situation à proximité des principaux pôles de l'agglomération constitue un atout pour ce quartier permettant d'envisager des modes de déplacement alternatifs. Dans ce contexte, le vélo à assistance électrique (VAE) a été identifié comme un outil important de report modal. La Commune de Cognin et Chambéry métropole – cœur des Bauges souhaite engager une expérimentation de développement de l'usage des VAE dans l'écoquartier de Villeneuve.

A ce titre, il est proposé la signature d'une convention ayant pour objet d'encadrer les modalités techniques et financières de cette expérimentation par un dispositif de mise à disposition, à titre onéreux, de VAE au profit des habitants de la ZAC. Les objectifs sont d'équiper d'un VAE les ménages intéressés, d'assurer un changement modal rapide dès l'emménagement, tout en permettant un accompagnement rapproché des usagers et une bonne maintenance des cycles.

La totalité des coûts de fonctionnement et d'investissement est prise en charge par la commune de Cognin. La communauté d'agglomération participe à cette démarche expérimentale au titre de l'organisation de la mise à disposition, de l'achat et de la maintenance des cycles, sur le périmètre de l'écoquartier de Villeneuve, sur une durée prévisionnelle de trois ans. Au-delà des trois premières années, la convention peut être prolongée par avenant, le cas échéant, en fonction des résultats. L'expérimentation est assurée par les services de la Vélostation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 19 voix pour et 5 abstentions (Mme Garioud, Mme Boucher, M. Michaudet, M. Grossi, Mme Coutaz-Repland),

- approuve les termes de la convention pour la mise à œuvre de l'expérimentation de développement de l'usage des vélos à assistance électrique dans l'écoquartier de Villeneuve,
- autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec Chambéry métropole et tout autre document à intervenir.

### **20) Cession d'un terrain sur la ZAC du Coteau à Bouygues Immobilier**

Madame le Maire présente le prochain secteur proposé à la vente dans la ZAC du Coteau d'une surface maximum de 6 502 m<sup>2</sup> de surface de plancher. Après consultation de différents constructeurs, Bouygues Immobilier a été retenu pour réaliser de l'accession à la propriété. Le montant de la transaction s'élève à 2 549 000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 19 voix pour et 5 contre (Mme Boucher, Mme Garioud, M. Michaudet, M. Grossi, Mme Coutaz-Repland)

- approuve les termes du projet d'acte entre la commune et Bouygues Immobilier,
- autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer le présent acte ainsi que toutes pièces à intervenir.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **21) Convention d'adhésion au service intérim-remplacement du Centre de Gestion de la Savoie**

Madame le Maire informe l'assemblée que les centres de gestion peuvent proposer aux collectivités un service d'intérim-remplacement qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,  
- approuve la convention d'adhésion au service intérim-remplacement,  
- autorise Madame le Maire à signer cette convention avec le Centre de gestion de la Savoie.

## **22) Modification du tableau des effectifs**

Madame le Maire présente la modification du tableau des effectifs suite à une mutation et à un reclassement de deux agents et la suppression d'un grade d'adjoint technique à temps complet suite au reclassement d'un agent au grade d'adjoint administratif à temps complet à compter du 11 avril 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,  
- approuve ces modifications du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

## **23) Questions diverses**

Madame le Maire fait part d'une enquête conduite par l'INSEE qui a pour objet de recenser les ressources et les conditions de vie des habitants. Cette enquête est effectuée sur 14 000 logements dont certains d'entre eux sont situés sur la commune de Cognin.

## **24 - Animation**

M. Morat rappelle le 2<sup>ème</sup> festival des pas perdus qui s'est tenu les 27, 28 et 29 avril dernier et qui a connu un joli succès.

## **25 – Programme d'animation de mai**

- 3 mai – Spectacle « Passe ton BEM – Salle de la Forgerie à 19 h 00.
- 4 mai – Concert de printemps par l'Harmonie – Salle de la Forgerie à 20 h 00
- 5 et 6 mai – Spectacle des Balladins – Salle de la Forgerie
- 19 mai – Les bons gestes pour une vie – FFSS – Salle de la Forgerie – 9 h à 13 h
- 20 mai – Tournoi des mille pâtes
- 26 mai – Star Tour – Salle de la Forgerie à 20 h 00.
- 27 mai – Braderie organisée pour l'association Princesse Zoé »
- 1<sup>er</sup> juin – Soirée festive « Vous allez déguster » - Salle de la Forgerie à 19 h 00
- 2 juin – Bal des ateliers d'AMTRAD – Salle de la Forgerie de 18 h 30.

Monsieur Morat fait part de deux prochaines réunions :

- 9 mai : Conseil d'animation pour préparer la Fête de l'Enfance qui aura lieu du 5 au 9 juin et le Forum des associations du 7 septembre
- 28 mai : actions mises en place pour le bi-centenaire de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.

## **26 - Divers**

✓ Madame Boucher demande que la liste des biens de la Commune pouvant être vendus lui soit communiquée et demande si le château de Villeneuve fait partie de la liste parce que des agences immobilières se seraient présentées.

Madame le Maire prend acte et répond que le Château de Villeneuve n'est pas en vente.

✓ Madame Boucher demande quel rôle ont joué les caméras de surveillance suite aux détériorations de la Mairie le week end dernier et si l'assureur va rembourser les dégâts.

Madame le Maire répond que la police est venue récupérer les enregistrements et que l'enquête est en cours mais qu'il est un peu trop tôt pour en avoir le résultat et précise que la Commune est assurée.

✓ Madame Boucher remercie Madame le Maire de l'envoi du tableau concernant le coût des travaux du transformateur du Coteau mais regrette le montant de 12 000 € des pénalités.

Monsieur Béguin rappelle qu'en 2008, les vélocistes ne proposaient pas de système de vélos en location-vente mais l'évolution des pratiques permet de construire un dispositif sans local spécifique, ce qui est une source d'économie. En 2008, tous les partenaires, y compris les responsables d'écomobilité et l'ADEME avaient conseillé ce local, d'où leur subvention.

Madame Boucher, au nom de la minorité, rend hommage aux 3 indépendants et regrette vivement leur départ, comme elle avait regretté celui de M. Ferrero, et loue leur courage pour avoir osé quitter une majorité très tranquille où tout est quasiment acté d'avance, pour affronter l'opposition qui est toujours contestée et jamais entendue. Ils ont mis en avant les dérèglements de l'exécutif pour essayer d'arriver à des situations satisfaisantes pour tous les cognerauds. Elle critique les propos d'un élu et de Madame le Maire et souhaite que chacun respecte l'opinion de l'autre sans le juger pour une meilleure ambiance.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23 h 00.

Prochain conseil municipal : mardi 5 juin 2018 à 19 h 30.